

DECISION

Numéro de la réclamation/demande: 01

Réclamation et Demande de réparation

Epreuve: Championnat de France Espoirs Glisse Course n° : 2

Date de l'instruction: 19/08/2019

PARTIES ET TEMOINS

Réclamant: BIC 2.93 OD Filles - FRA 253 - Salome LUCAS

Réclamé: BIC 2.93 OD Filles - FRA 831 - Mathilde ZERMATI

Témoins: FRA 2106 Neva Grall

RECEVABILITE

Objections au jury: Non

Dans le temps limite: Dans le temps limite

Incident identifié: Oui

Appel correct: Protest hélé

Pavillon rouge arboré: Non requis

DECISION: Réclamation recevable

PROCEDURAL MATTERS

FRA 831 est absent à l'instruction menée selon la RCV 63.3(b).

FAITS ETABLIS

FRA 253 tribord amures en route de collision avec FRA 831 bâbord amures.

FRA 253 choque sa voile mais ne peut éviter la collision.

Les deux planches chavirent.

Aucune n'effectue de pénalité.

Schéma: Croquis non validé

CONCLUSIONS ET REGLES APPLICABLES

FRA 831 bâbord ne se maintient pas à l'écart de FRA 253 tribord et enfreint la RCV 10.

Le score de FRA 253 a été significativement aggravé par le chavirage par l'action de FRA 831 sans faute de sa part.

DECISION

FRA 831 DSQ course 2.

Réparation accordée à FRA 253 : pour la course 2, moyenne des courses du jour sauf la course 2, mais pas pire que sa place d'arrivée.

Date et heure: 19/08/2019 17:05 CEST'

JURY

Présidée par: Jean Pierre Cordonnier (FRA)

Membres du jury: Jacques Terrasson (FRA), Bruno Le Maître (FRA)

Imprimé: 20 août
10h02